

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Arrêté du 16 mars 2020 portant affectation à la mission « Emploi et formation professionnelle » du contrôle général économique et financier**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;  
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;  
Vu l'arrêté du 3 décembre 1992 portant création d'une mission de contrôle économique et financier des organismes chargés de l'emploi et de la formation professionnelle ;  
Vu l'arrêté du 18 mai 2015 portant nomination, notamment, de M. Jean-Louis TERTIAN dans le corps du contrôle général économique et financier ;  
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Louis TERTIAN, contrôleur général de 2<sup>e</sup> classe, est affecté à la mission « Emploi et formation professionnelle » du contrôle général économique et financier, à compter du 24 mars 2020.

#### Article 2

M. Jean-Louis TERTIAN est mis à disposition, à temps partiel, de la mission « Recherche appliquée et promotion de la qualité » jusqu'au 30 avril 2020 pour l'exercice des attributions qui lui sont confiées par le responsable de cette mission.

#### Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 16 mars 2020.

Pour les ministres et par délégation :  
*La cheffe du contrôle général  
économique et financier,*  
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE